



Le paysage hivernal de Planige est à l'honneur de notre deuxième numéro de l'année. Un lieu féérique où il est si agréable de se promener en hiver comme en été, pour faire le plein d'énergie et de nature.

Du côté de Veyras, la commune a racheté le local commercial anciennement occupé par Alcide Epiney SA. La Boulangerie Taillens reprend les rênes de cet établissement et nous nous en réjouissons.

Enfin, nous sommes heureux de vous présenter

le portrait de Myriam Studer, impliquée dans la vie culturelle de Venthône. Elle s'engage de front pour la Galerie du Château de Venthône ainsi que pour l'association Ventona Nostra.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne lecture.

—— Chargée de communication

Anaïs Zufferey

# Taxes communales

Notre municipalité procédera à l'envoi des factures de taxes communales 2021 d'ici à la fin du premier trimestre de cette année, pour ce qui concerne les déchets, l'eau potable et les eaux usées.

En cas de questions, vous pouvez adresser vos demandes d'informations à l'adresse finances@noble-contree.ch .



### Votations fédérales

#### du 13 février 2022

Ce dimanche 13 février, les citoyens sont appelés aux urnes pour se prononcer sur les quatre objets fédéraux suivants:

- Initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine»
- Initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac»
- 3. Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre
- 4. Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil, installé dans l'ancienne Poste de Veyras à l'avenue St-François 6.

Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture usuels, en précisant que le vendredi précédant le scrutin le dépôt y est possible jusqu'à 17h00.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 13 février 2022 de 9h30 à 11h30. Les citoyens doivent se présenter avec leur propre feuille de réexpédition.

N'oubliez pas de coller l'étiquette autocollante personnelle sur votre feuille de réexpédition, sans oublier de signer également cette dernière.

#### Eco-conseil du mois

## **Compacteurs à cartons**

Notre commune dispose, dans ses deux déchetteries, de compacteurs à cartons. Nous vous invitons à utiliser prioritairement ces infrastructures qui présentent plusieurs avantages :

- Optimisation du volume de ce type de déchets.
- Diminution du nombre de trajets d'évacuation (moins d'émissions de CO<sub>2</sub> et moins de coûts de transport).
- Possibilité d'y déposer des cartons entiers sans nécessité de les détruire préalablement.

 Diminution de la «pression» sur les Moloks à cartons/papiers qui se remplissent rapidement et donc du dépôt sauvage.

Moins chers, plus écologiques et plus adaptés, privilégiez les compacteurs à cartons dans nos déchetteries.



## Acquisition du local commercial à Veyras

## Ouverture d'une boulangerie/tea-room Taillens

Fin octobre dernier, Alcide Epiney SA annonçait la cessation de ses activités. La boulangerie/tea-room de Veyras, qui était un lieu particulièrement prisé par notre population, fermait ses portes du jour au lendemain.

La Commune de Noble-Contrée a dès lors entamé des discussions avec le propriétaire en vue du rachat de ce local commercial, dans l'objectif qu'une nouvelle enseigne y soit intégrée au plus vite. Cette acquisition a été actée en janvier dernier.

Le local est idéalement situé à côté du magasin Volg et de notre guichet d'accueil communal

La Boulangerie Taillens, active depuis près de 80 ans sur le Haut-Plateau, a tout de suite saisi cette opportunité. Depuis trois générations, cette entreprise familiale fait de l'artisanat et de la passion du goût son crédo.

Nous sommes très heureux de vous informer que la boulangerie/tea-room Taillens ouvrira ses portes ces prochains jours et se réjouit de vous y accueillir pour vous faire découvrir ses produits, qui régaleront à coup sûr vos papilles.



Nicolas Taillens et sa famille se réjouissent de cette ouverture

### Impôts sur les chiens

Tout propriétaire de chien âgé de plus de six mois, vivant en Valais ou qui y réside plus de trois mois par année, doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens qui s'élève à CHF 150.- par année et par chien.

Un courrier d'information a été envoyé à ce sujet en début d'année. Le montant de la taxe doit être versé au guichet d'accueil avant le 31 mars prochain.

Tout changement d'adresse, annonce de l'acquisition d'un nouveau chien ou de décès est à effectuer sur le site www. amicus.ch ou auprès de notre administration communale.

Nous rappelons que le règlement communal de police impose aux propriétaires de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public, plus particulièrement à l'intérieur du village, sur le chemin des écoles, aux abords des propriétés, des chemins et des routes. Pensez aux promeneurs et à ceux qui travaillent dans les champs et dans les vignes. La police se réserve le droit d'infliger des amendes en cas d'infractions au règlement.

En 2021, la commune a installé plusieurs dizaines de poubelles supplémentaires équipées de sachets pour chiens. Merci d'en faire usage et de contribuer à garder notre commune propre pour le bien de tous.



#### A la rencontre des habitants de Noble-

## Contrée : Myriam Studer

Nous avons rencontré Myriam Studer, engagée pour la culture et le patrimoine de Venthône. Elle a été longtemps enseignante primaire, avant d'œuvrer dans l'enseignement spécialisé.

Désormais à la retraite, les engagements de Myriam Studer sont tournés vers deux associations. La première est Ventona Nostra, dont elle a pris la présidence en 2013, succédant à M. Pierre Mermoud. Sa mission consiste à promouvoir le patrimoine bâti et non-bâti de Venthône. Pour faire connaître cet héritage au public, des visites guidées sont organisées pour les nouveaux habitants ou à l'attention de groupes. Une autre réalisation visible est le musée du blé, installé dans un ancien raccard de la place du village de Venthône. «L'association possède une impressionnante collection d'objets anciens, que ce soit des outils, des documents et des photos», souligne Myriam Studer. Pour mener à bien les objectifs de Ventona Nostra, elle est entourée des six membres du comité.

La deuxième association bénéficiant de son dynamisme est la Galerie du Château de Venthône. Cette honorable bâtisse accueille des œuvres d'art depuis 1989, alors chapeautée par l'ancienne Commission culturelle. L'éventail des sujets exposés est large : peinture, sculpture, arts plastiques, dessins, photographie et céramique. Polyvalent, ce château

accueille également des événements tels que mariages, anniversaires, concerts ou lectures.

Si un artiste désire exposer en ces lieux, il peut adresser son dossier à l'association. «Notre comité est formé de personnes très compétentes qui sont à même de prendre des décisions», se réjouit Myriam Studer. Les six membres analysent la candidature selon des critères tels que le professionnalisme, l'expérience ou la renommée. Les artistes exposés ne sont pas cantonnés à la commune, mais proviennent de toute la Suisse. «Cela permet la venue d'un public plus large et favorise la découverte de notre région», relève la présidente.

Le prochain artiste à exposer ses œuvres sera Ambroise Héritier, graveur et illustrateur, du 19 mars au 10 avril 2022.



 Myriam Studer, engagée pour la culture et le patrimoine

## **Application mobile**

Envie de connaître les dernières actualités de Noble-Contrée en direct ? Téléchargez notre application mobile sur l'App Store (Iphone) ou Google Play Store (Android) en écrivant «Noble-Contrée» dans la barre de recherche. Vous pouvez également trouver les liens de téléchargement sur notre site noble-contree.ch, sous la rubrique «Noble-Contrée», «Application mobile». Vous pouvez activer les notifications qui vous avertissent au sujet des manifestations, avis officiels, incidents, etc.







## Agenda des manifestations

11 mars : Loto de la Société de développement de Veyras, salle polyvalente de Veyras

13 mars : Concert annuel de la Fanfare Union de Venthône, salle polyvalente de Venthône

19 mars - 10 avril : Exposition de l'artiste Ambroise Héritier, Galerie du Château de Venthône

20 mars : Loto du Choeur d'hommes l'Echo, salle polyvalente de Miège

27 mars : Concert de la Fanfare la Concordia, salle polyvalente de Veyras

Le maintien ou non de ces manifestations dépend de la situation sanitaire.

Ce journal mensuel informe les habitants des actualités sociales, politiques et économiques de sa région. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch

- f @noblecontree
- © @noblecontree
- in Commune de Noble-Contrée

#### Impressum

Tirage : 2'290 exemplaires Prochaine parution : 10 mars 2022 Délai de rédaction : 18 février 2022 Imprimerie : Schoechli, Sierre